

# Formalités des entreprises

# PACTE TRANQUILLITÉ

Le Service des Formalités Juridiques vous informe et vous oriente, **en un même lieu et en une seule fois**, sur l'ensemble des formalités administratives concernant votre entreprise.

**Economisez** votre temps et **sécurisez** vos démarches. profitez de notre expertise en nous confiant vos formalités.



## Public

Entreprise souhaitant être accompagnée dans la réalisation de ses formalités d'immatriculation, de modifications ou de cessation d'activité.



## Objectif

Simplifier les formalités tout en sécurisant les démarches.



## Contenu

### La prestation comprend :

- L'analyse de la demande relative à une formalité de création, de modification ou de cessation
- Remise d'une liste de pièces justificatives personnalisée
- Information sur les obligations et les délais liés à la formalité
- Remise, selon les besoins, des modèles de documents
- Vérification de l'intégralité et la conformité des pièces transmises par le déclarant
- Aide à la constitution du dossier et prise en charge du remplissage informatisé du formulaire
- Intervention, si nécessaire, auprès des organismes tels que l'URSSAF, le Greffe, le Centre des Impôts, pour résoudre d'éventuelles difficultés liées à la formalité
- Contrôle de la cohérence du Code NAF et intervention si nécessaire auprès de l'INSEE pour mise à jour

### Modalités de la prestation :

Nous nous adaptons au besoin de l'entreprise et pouvons accompagner vos démarches à partir d'un dossier reçu par voie postale ou en direct lors d'une permanence, d'un rendez-vous (physique ou téléphonique ou d'atelier «Formalité d'entreprise



## Le plus

Cette prestation est totalement personnalisée. Elle comprend le diagnostic complet des formalités, le montage et l'enregistrement du dossier, son suivi après diffusion à tous les organismes.



## Tarifs

- Création/Reprise d'entreprise : 79 €
- Régularisation immatriculation ou modification d'entreprise : 40 €

A cette prestation viennent s'ajouter la redevance perçue au titre du Répertoire des Métiers, prévue par le Code Général des Impôts et les frais du Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce.

## POUR CONTACTER LE RM/CFE

Les demandes sont à déposer auprès du service répertoire des métiers (RM/CFE) de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

### 44 ■ Délégation de Loire-Atlantique



► **Siège**

5 Allée des Liards - BP 18129  
44981 SAINTE LUCE SUR LOIRE CEDEX



► **Antenne de la région de Saint-Nazaire**

ZAC de Grandchamps - 3 avenue Barbara  
44570 TRIGNAC

☎ 02 51 13 83 00 (standard)

☎ 02 51 13 83 40 (Service RM/CFE)

✉ cfe44@artisanatpaysdelaloire.fr

☎ 02 40 22 19 35

✉ antennesaintnazaire@artisanatpaysdelaloire.fr

### 49 ■ Délégation de Maine-et-Loire



► **Siège**

5 rue Darwin - CS 80806  
49008 ANGERS CEDEX 01



► **Antenne de Cholet**

32 bis rue Nationale  
49300 CHOLET

☎ 02 41 22 61 00

✉ cfe49@artisanatpaysdelaloire.fr

☎ 02 41 62 64 87

✉ cfe49@artisanatpaysdelaloire.fr

### 53 ■ Délégation de Mayenne



► **Siège**

39 quai André Pinçon - CS 30227  
53002 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 49 88 88

✉ cfe53@artisanatpaysdelaloire.fr

### 72 ■ Délégation de Sarthe



► **Siège**

5 cour Etienne Jules Marey - CS 81630  
72016 LE MANS CEDEX 02

☎ 02 43 74 53 53

✉ cfe72@artisanatpaysdelaloire.fr

### 85 ■ Délégation de Vendée



► **Siège**

35 rue Sarah Bernhardt - CS 90075  
85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX

☎ 02 51 44 35 00 (standard)

☎ 02 51 44 35 10 (pôle apprentissage et formalités)

✉ cfe85@artisanatpaysdelaloire.fr



► **Antenne de Fontenay-le-Comte**

Maison de l'Entreprise et du Territoire  
16 rue de l'innovation  
85200 FONTENAY LE COMTE

☎ 02 51 50 20 12

✉ antennefontenay@artisanatpaysdelaloire.fr



[www.artisanatpaysdelaloire.fr](http://www.artisanatpaysdelaloire.fr)